

LEGISLATURE PROVINCIALE

PAS D'ARGENT

Si le gouvernement ne veut pas renseigner la chambre

M. Gouin fait à la loi autorisant la commission royale de Montréal un amendement qui détruit l'efficacité de la commission

Tribune des journalistes,
25 mars 1909.

Il est à regretter que l'assistance fut très mince aujourd'hui, la séance n'en a pas été moins importante.

Le gouvernement a réussi à faire voter en deuxième lecture la loi d'expropriation en rapport avec l'exploitation des pouvoirs hydrauliques, mais quant aux crédits de colonisation, il n'a pas pu en obtenir un seul parce qu'il ne pouvait pas ou ne voulait pas donner les renseignements demandés.

Le chef de l'opposition et M. Laverne et M. Plante ont fait une superbe bataille et pas un crédit n'a été voté.

La séance s'ouvre à 3.15 heures et après quelques affaires de routine, présentation des rapports des comités, présentation de motions, etc., la chambre siège en comité général pour considérer une résolution de Sir Lomer Gouin concernant la police provinciale.

M. Gouin dit qu'il s'agit d'amendement à l'article 244 du Code civil.

M. Teller fait remarquer que le gouvernement devrait payer les hommes de la police pour la garde d'un salaire plus élevé. La résolution est votée par la première et deuxième fois et la chambre la prendra en considération, lundi prochain.

Il y a une assez longue discussion sur la loi amendement les Statuts relatifs concernant les enquêtes en matières publiques.

L'expropriation concernant les pouvoirs hydrauliques

On reprend alors le débat ajourné sur la proposition de M. Cousineau à la motion pour la deuxième lecture de la loi concernant l'expropriation des terrains pour le développement et l'exploitation des pouvoirs hydrauliques.

M. Prévost est le premier orateur, et il prend qu'il fait de pouvoirs d'eau, le gouvernement ne sait pas à quel énoncé, il ne sait pas si le dit d'une rivière lui appartient ou ne lui appartient pas.

M. Prévost se prononce contre cette loi d'expropriation qui trouverait son utilité dans le cas où le gouvernement voudrait vendre le lit d'une rivière et que les propriétaires riverains s'y opposeraient.

Le député de Terrebonne ne veut pas combattre le bill, il émet tout simplement son opinion et il discute le projet de loi lorsqu'il sera soumis au comité général.

Si M. Taschereau veut se rendre populaire, il devrait inclure dans son bill une clause permettant aux municipalités d'expropriation.

M. Laverne déclare qu'il veut protester contre un tel bill présenté par un gouvernement qui se dit libéral.

Avant que le gouvernement ne songe à passer cette loi, on devrait établir quelles sont les forces hydrauliques qui appartiennent à la province et celles qui ne lui appartiennent pas. Il serait très important de faire une classification des forces hydrauliques, celles qui pourraient être considérées comme d'intérêt public et celles qui ne le sont pas.

Nous avons vu à 60 cts la force des pouvoirs d'eau d'une très grande énergie.

M. Taschereau croit que M. Laverne ne traite pas la question; il est venu à critiquer les ventes du gouvernement.

M. Laverne déclare qu'il n'a pas l'intention de discuter les ventes du gouvernement; mais il veut faire remarquer que le gouvernement a voté le bien de la province et maintenant il présente un projet de loi rétrograde pour permettre à des com-

pagnies de s'emparer des propriétés privées.

Cette loi permettrait à un particulier de mettre la main sur les propriétés du gouvernement. Il lui semblerait qu'il serait plus dans l'intérêt public que le gouvernement présentât une loi permettant d'expropriation des pouvoirs d'eau qui ont été sacrifiés à vil prix et qui ne sont pas encore exploités.

En passant ce bill nous consacrons ce principe qu'un propriétaire peut violer la propriété de son voisin qui serait plus pauvre. Si on passe cette loi on pourra dire qu'il n'y a plus de justice à Québec, et que le pouvoir peut toujours écraser le plus faible.

Un autre point à traiter est celui de savoir qui pourra dire que tel ou tel pouvoir d'eau est d'utilité publique.

Avant que cette chambre, avant que la majorité de cette chambre, devant se rappeler qu'elle doit non pas protéger le plus fort, mais qu'elle est ici aussi pour protéger la propriété des petits propriétaires.

M. Taschereau réplique et dit qu'il a rencontré plusieurs industriels très importants qui lui ont déclaré que cette loi était d'utilité publique.

L'hon. M. Taschereau dit que la loi d'Ontario va encore beaucoup plus loin, elle permet aux propriétaires de pouvoirs d'eau, soit naturels ou artificiels, d'expropriation les terrains adjacents.

Quant à la classification il voudrait savoir quelle classification on pourrait faire et quelle serait l'utilité de cette classification. D'ailleurs, celle-ci ne s'applique pas au principe du bill.

Le projet du gouvernement est de développer notre richesse nationale. M. Taschereau est prêt à amender son bill à 200 chevaux-vapeurs.

M. Laverne réplique. Ce n'est pas assez.

M. Taschereau dit que si ce n'est pas assez, le cas sera discuté au comité général.

M. Teller fait remarquer que les juges, à Ontario, doivent juger si le pouvoir d'eau est d'utilité publique ou non. La loi d'Ontario dit que d'abord il faut être propriétaire du pouvoir d'eau et qu'ensuite les cours doivent décider si les expropriations sont d'utilité publique.

M. Laverne fait remarquer que dans la loi d'Ontario les tribunaux doivent démontrer si c'est l'utilité publique, tandis qu'ici on déclare que tous les pouvoirs d'eau sont d'utilité publique.

M. Taschereau dit qu'il admet que le gouvernement ne connaît pas quelles sont les rivières flottables et non flottables dans cette province.

M. Prévost voudrait que le gouvernement présentât un bill qui aurait pour effet de faire connaître les rivières flottables.

M. Taschereau réplique qu'on ne peut faire démontrer cela par un bill, mais il faudrait avoir recours à une commission spéciale.

L'orateur continue en disant qu'il croit que son bill est tellement entouré de garanties qu'on ne doit pas craindre les injustices.

M. Taschereau propose donc que ce projet de loi soit lu en seconde lecture. Les whigs sont chargés de ramasser tous les députés et plusieurs viennent voter sans avoir rien entendu de la discussion.

La proposition de M. Taschereau est adoptée par un vote de 23 contre 7.

Ont voté contre:—MM. Teller, Gild, Gault, Laverne, Plante, Prévost et Sauvé.

La chambre siège en comité général pour prendre en considération les crédits concernant les chemins de colonisation. Ces crédits s'élevaient à \$200,000.

M. Prévost veut savoir quelle politique le gouvernement entend suivre dans la construction des chemins.

M. DEVLIN.—Une politique de justice.

M. PRÉVOST.—Alors pourquoi l'hon. ministre ne donne-t-il pas un rapport détaillé des dépenses au sujet des chemins?

M. DEVLIN réplique en demandant si M. Prévost, lorsqu'il était ministre, avait entre les mains un rapport détaillé des dépenses.

M. PRÉVOST.—Certainement, je l'aurais produit.

M. DEVLIN répond qu'il n'a pas de rapport détaillé et que c'est bien difficile d'en faire un avec le grand nombre de requêtes que le département reçoit. Le ministre en reçoit tous les jours un grand nombre et avant de les accorder il consulte les officiers les plus qualifiés du département, car plusieurs méritent d'être considérés, et d'autres ne sont d'aucune importance.

M. PRÉVOST croit qu'avant de voter \$200,000, le ministre devrait faire un rapport des deniers distribués dans chaque comté. Il serait bon de savoir combien les comtés de Terrebonne, de Nicolet, Joliette, etc., vont recevoir de cet argent.

M. ROY déclare que M. Prévost ne sait pas lui-même combien il va avoir de requêtes de ses électeurs.

M. PRÉVOST ne comprend pas pourquoi il ne le saurait pas alors qu'il était ministre. M. Roy savait bien, lui, combien il aurait de requêtes. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi pour lui?

M. L'AVERTISSEMENT.—Le député de Terrebonne a changé de côté à la chambre.

M. PRÉVOST dit que quant à lui, il n'a pas à se plaindre, car son comté a toujours été bien traité, mais il ne veut pas voter \$200,000 sans savoir où va aller cet argent.

M. DEVLIN affirme que M. Prévost n'a jamais fait de rapport détaillé de la distribution des deniers pour les fins de la colonisation.

M. PRÉVOST soulève un point d'ordre, prétendant que sa parole doit être prise.

Le point d'ordre est accepté, et, à six heures, la séance s'ajourne jusqu'à 8 heures, ce soir.

Avant l'ajournement, M. Teller demande au premier ministre que l'on s'ajourne jusqu'à 7 heures et qu'il n'y ait point de séance du soir afin de permettre aux députés qui travaillent de se reposer.

M. GOTTEN répond que toute la semaine s'est passée en discours et qu'il s'est fait relativement peu d'ouvrage. Donc, la chambre s'ajourne ce soir.

SEANCE DU SOIR

La séance s'ouvre à 8.15 hrs et la chambre siège en comité général pour étudier les bills suivants:

Loi amendement la charte du village de Rosemont.

Loi amendement la loi 38 Victoria, chapitre 94, concernant la succession de feu Stanley C. Hagg.

Loi amendement la loi constituant en comté de fer de Matane et Gaspé.

Loi amendement "The Dominion Lime Company Act."

Loi concernant "The Ottawa Golf Club."

Loi autorisant "The Eastern Trust Company" à faire affaires dans la province de Québec.

Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Edward Lemieux à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique.

Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Max Wiseman à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique.

Loi concernant la construction de l'écluse et de la marée de la paroisse de St-Gabriel de Brandon.

L'ARGENT POUR LA COLONISATION

La chambre se forme en comité pour prendre en considération les subsides de Sa Majesté concernant la colonisation.

M. Teller demande au ministre de la Colonisation quels sont les montants qui ont été payés sur les \$200,000.

Le chef de l'opposition fait remarquer au ministre que l'année dernière on a dépensé plus que l'argent voté, c'est-à-dire \$200,000 et cette année on demande \$170,000, et M. Teller veut savoir, si on vote plus de crédits en une année d'élection qu'en une autre année.

M. Laverne demande, si pour diminuer les crédits, on a retranché les allocations votées au Château Richer.

M. Laverne déclare que la chambre

ne peut censurer trop sévèrement les faux, c'est-à-dire l'obtention d'argent sous faux prétextes. On a voté \$5,000 pour la plus vieille paroisse du comté de Montmorency. Cet argent a servi tout simplement pour faire élever sur ses mérites. C'est un faux et il est à espérer que l'hon. ministre de la Colonisation retranchera cet item de son budget.

M. Taschereau dit à M. Laverne que ce dernier ne sait pas ce qu'il dit, l'argent a été dépensé pour l'entretien des chemins, qui sont d'une grande utilité. Ce sont les chemins qui servent au trafic entre Château Richer et St-Jite.

M. Laverne réplique que le ministre des Travaux Publics se sent pris de remord car il s'empresse facilement.

La députée de Montmorency déclare qu'il ne blâme pas le gouvernement de réparer les chemins dans Montmorency, mais il ne veut pas que l'on prenne l'argent de la colonisation pour cela. Ici M. Laverne déclare qu'il est en Chambre pour faire son devoir et que ces électeurs l'entendent ainsi et quand ils trouveront qu'il ne le fait plus ils le renverront. Pour déclarer de cas, il demande à l'hon. M. Taschereau de réviser son siège et de venir le rencontrer dans Montmorency.

M. Taschereau.—Venez dans Montmorency!

M. Laverne.—L'hon. ministre n'est pas sérieux, car il sait bien que je n'ai pas les moyens d'aller dans Montmorency. Je n'aurais pas l'argent de la colonisation à ma disposition.

M. Prévost demande pourquoi l'hon. ministre a lieu de demander \$175,000 il a demandé \$170,000. Pour cela il lui faut avoir lu les rapports des officiers du département, alors pourquoi ne soumet-il pas ces rapports.

M. Devlin répond qu'il ne les a pas ces rapports et qu'il ne peut les montrer.

M. Prévost.—Alors, M. Devlin ne veut pas les montrer.

M. Devlin.—L'hon. député veut savoir le montant d'argent voté pour Terrebonne. Mais il faudrait montrer les crédits votés pour tous les comtés, et cela m'est impossible.

M. Prévost continue en déclarant qu'il est prêt à voter le dit \$170,000 à deux mains; mais avant il veut savoir pourquoi il va voter. Car ces électeurs vont lui demander s'ils vont avoir de l'argent pour leurs chemins, et il sera obligé de leur dire qu'il ne le sait pas. Le ministre n'a pas voulu le dire.

M. Devlin.—Comment l'hon. député s'y est-il pris l'an dernier, pour le savoir?

M. Prévost.—Il a fallu m'adresser au ministre en particulier.

M. Plante demande des explications pour un item de \$300 dans le comté de Huntingdon, car ce comté n'est pas un comté de colonisation. Si on en donne pour ce comté, on pourrait peut-être donner un peu d'argent pour arranger un certain chemin dans le comté de Beauharnois, chemin qui fait la terre des habitants de ce comté depuis plus de 50 ans.

M. Devlin répond que le député de Beauharnois trouvera l'explication demandée à la page 48 du rapport des comptes publics.

M. PLANTÉ croit que l'on devrait s'arranger pour entretenir nos routes plus convenablement.

M. GOUIN se lève et dit qu'il connaît le chemin en question et il promet qu'il fera quelque chose.

M. L'AVERTISSEMENT est tout surpris de voir que M. Plante ne connaît pas encore le moyen d'obtenir des crédits; mais le député de l'Assomption vient seulement d'arriver et il le sait.

Après il entend de parler tous les montants qui ont été payés dans le comté de Montmorency. L'argent pour les routes, argent pour les ponts en fer, etc.

M. TASCHEREAU déclare que cet argent a été voté avant que les comités des votes fussent formés.

M. TELLIER est indigné de voir le gouvernement voter de l'argent pour les paroisses du comté de Montmorency, paroisses qui ne sont pas des paroisses de colonisation. Tandis que dans le comté de Joliette on a refusé de l'argent pour des paroisses de colonisation.

M. L'AVERTISSEMENT dénonce assez vigoureusement et même avec violence ce système. Il dit que le gouvernement trompe le public et qu'il n'est pas surpris de voir M. Devlin refuser les rapports qu'on lui demande, car ce serait avoir la honte au front qu'il les soumettrait, ces rapports qui feraient connaître de nouveaux faux.

M. DEVLIN dit que le gouvernement conservateur a déjà agi ainsi.

LE CHEF DE L'OPPOSITION

M. TELLIER est surpris de voir un ministre venir donner pour raison qu'il y a déjà eu des précédents et par conséquent il peut, lui aussi, agir ainsi. C'est là une misérable excuse. Avec un tel système de mai-

sonnement, il n'y a pas de réformes possibles. Le chef de l'opposition déclare qu'il se met audessus des servitudes de la partisannerie, et il dote le ministre de la Colonisation et l'ancien ministre de la Colonisation, M. Gouin, de déclarer que la plus grande partie de l'argent voté pour la colonisation, n'est pas détournée pour autres fins.

Dans le courant de l'après-midi, il a entendu M. Prévost demander au ministre certains rapports et celui-ci a déclaré qu'il ne pourrait les donner parce qu'il ne les avait pas. Mais comment peut-il faire voter \$170,000 sans savoir où cet argent va aller?

M. DEVLIN déclare qu'il donne sa parole d'honneur qu'il n'a pas les rapports demandés.

M. TELLIER réplique que si le ministre ne les a pas, son sous-ministre, lui, les a et il croit qu'il serait bien facile de faire une liste de l'argent repart dans les différents comtés. Les officiers de son département pourraient faire cette liste pour demain, s'il le veut.

M. DEVLIN.—Il n'y a pas de précédent.

M. TELLIER.—Mais ce n'est pas une raison, quand un gouvernement fait un pas vers le progrès, il n'y a pas de précédent. Il serait bon de faire une liste, et comme cela on verrait quel montant va recevoir tel et tel comté. On saura quel montant recevra le comté de Montmorency où le comté de Terrebonne, et l'on votera avec plus de satisfaction. Le chef de l'opposition déclare qu'il sait bien que pas un député ne pourra avouer qu'il n'y a pas d'abus.

M. DEVLIN reproche à M. Prévost son indignation et déclare qu'il adoptait le même système.

M. TELLIER.—Si d'autres ont mal fait vous n'êtes pas le pour faire pareil.

M. DEVLIN donne quelques explications, et M. Gouin demande si on est prêt à adopter l'item.

M. L'AVERTISSEMENT.—L'opposition ne votera pas cet item sans savoir si cet argent sera ou non gaspillé dans Montmorency.

Quant au cas de Montmorency c'est un cas que l'on a trouvé, par hasard, et par hasard encore il vient d'en constater un autre, et c'est encore dans un comté d'un ministre; dans le comté même du ministre de la Colonisation.

M. Laverne veut savoir si on va voter \$170,000 pour le simple but de défaire les candidats qui se présenteront contre des ministres. Il veut savoir aussi si on va forcer les députés à voter de l'argent sans savoir où va cet argent. Quant à lui il ne consentira certainement pas à voter cet item sans avoir la liste demandée par M. Prévost.

Finalement le gouvernement est décidé de suspendre cet item et on en a adopté, sans discussion, quelques autres.

À 11.30 heures, la chambre s'ajourne jusqu'à lundi, à 4 heures.

Bons Doubles!

On donne des bons doubles chez I. A. Fortin, dans St-Roch et à St-Sauveur.



LE LAIT CONDENSE BORDEN'S MARQUE "EAGLE"

Préparé spécialement pour la nourriture des enfants et est la fondation d'une Santé durable et vigoureuse. La nourriture certaine et pure pour bébé.

50 ANS D'ÉPREUVES.

Borden's Condensed Milk Co.

Wm. H. DUNN, - Agent. Montréal et Toronto.

F. SIMARD & CIE, No 142, RUE ST-JOSEPH

Costumes

DU

Printemps

GENRE "TAILLEUR"

Modèles de deux et trois morceaux, en drap, Tissue rayé, Panama et Cheviot.

Notre assortiment du printemps est maintenant complet, et les nouveautés que nous sommes en mesure de vous offrir nous permettent de dire que la mode a dit son dernier mot pour cette saison et nous vous invitons à venir le constater par vous-même.

Depuis les plus modestes jusqu'aux plus élégantes les prix sont modérés considérant la valeur et le mérite de chacun. Un grand choix dans les prix suivants: \$18.50; \$19.00; \$22.50; \$35.00 \$27.50 et...

Soies Importées

Les Tissus les plus fashionables tels qu'utilisés par les Modistes parisiennes les plus en renom.

Nouveau Satin Directoire, Otoman de Soie. Soie Ydoline. Nouveau fini mat, les plus nouvelles teintes, pour toilettes de rue et de soirées, double largeur.

Soie Imprimée et Satin Foulard, Soie Obole, Shantung Imprimée et Soie Pongée. Soies et Satins Blancs pour Toilettes de Mariées.

Garnitures de Robes

Garnitures et Boutons Importés, Dernières Nouveautés de Paris, couleurs Or, Argent, Bronze et acier. Boutons couverts de satin, tricotés, en gal et en métal.

Points à Robes

Une immense variété de Point de coton, ou de soie, pour robes, uni, fleuri ou par plis, dans un grand nombre de couleurs nouvelles.

Etoffes à Robes

Nuances nouvelles, dans les tissus suivants: Prunella, Satin de laine, Violette, Marquise et Etoiles à Costumes. Etoiles Noires, Taffeta, Violette, Grenadine, Satin Directoire, Mohair, Draps, noir et toutes les nouvelles teintes fini \$4.00 mat, ou satin de la verge \$1.25 à...

Nous sommes préparés à prendre vos commandes pour quelque soit le genre d'habits que vous désirez pour le printemps un joli complet ou un magnifique Pardessus.

La coupe et la confection de ces habits étant faits par des hommes dont la longue expérience dans cet art, vous êtes donc par le fait même assurés d'un ajustement parfait et d'un fini sans reproche.

Les Tissus que nous vous offrons renferment les serges bleues et noires, Tweeds anglais de fantaisie, effets rayés ou à carreaux dans toutes les nouvelles couleurs. Complète ou Par-dessus de Printemps, depuis \$17.50 à...

Robes pour Enfants

Dans une grande variété de modèles et tissus déstructibles, grands variants de 4 à 14 ans. Robes de couleurs depuis \$5 cts à...

Robes Blanches depuis \$1.00 à \$9.50

F. SIMARD & CIE

LIQUIDATION!

FISET & CIE,

Coin des rues St-Roch et St-Paul, Palais.

Tout le Stock de Meubles et Poêles sera sacrifié sans égard au prix coûtant. Tout est neuf et de première classe.

A TRAVERS LA PROVINCE

IL SE FAIT CATHOLIQUE

St-Pamphile, Co. de l'Islet. — Un jeune Irlandais protestant, âgé de 25 ans, a, dimanche dernier, abjuré le protestantisme pour embrasser la religion catholique. M. l'abbé L. A. Talbot a reçu son adhésion et l'a baptisé.

MORTE DANS SON LIT

Village d'Ichou, 26. — Une mort subite vient d'avoir lieu, dans notre paroisse.

Mme William Foran a été trouvée morte dans son lit. Elle était bien portante la veille. Son mari se leva de bonne heure le matin, et une heure après, voyant qu'elle ne se levait pas, il alla pour l'éveiller, et il constata qu'elle était morte. Elle était âgée de 70 ans. L'enquête du coroner a eu lieu.

PROGRES DE LA TEMPERANCE

Ste-Agathe des Monts, 26. — Après la communion générale d'hier, neuf cent quatre-vingt-huit hommes ont demandé l'abandon totale des boissons, dans notre paroisse. C'est évidemment la conséquence inévitable et heureuse en même temps, de la retraite prêchée par les Révérends Pères Lemire et Saucier.

NOUVELLES DE RIMOUSKI

Rimouski, 26. — Un jeune élève, de l'école publique de la ville a été victime d'un accident d'un pénible accident.

Il était à glisser dans la cour de l'école lorsqu'un camarade qui glissait en sens inverse le frappa de son trapezium au visage, lui infligeant une profonde blessure à la joue droite.

Un vol a été commis chez M. Herminéide Martin, de cette ville. Le voleur, évidemment habillé et connu, s'est introduit dans les hangars de M. Martin, en brisant la porte et a enlevé de la viande, du beurre et plusieurs autres aliments.

Jeudi dernier a eu lieu dans la chapelle des dames du St-Rosaire de cette ville, l'imposante cérémonie de la bénédiction d'une nouvelle école. Par ailleurs et narrait : S. H. le juge Tardier et Mme Tessier, S. H. le juge Tourigny et Mme Tourigny, S. H. le maire Elie et Mme Elie, et plusieurs autres citoyens notables. S. G. Mgr Blais présida la cérémonie et M. le chanoine F. X. Ross, principal de l'école Normale, fit le sermon. Parmi les dons généreux qui ont été faits nous avons remarqué celui de Monsieur Jodine, P. D., au montant de mille piastres.

NOUVELLES DE LA MALBAIE

La Malbaie, Charlevoix, 26. — Dernièrement le feu brûlait un petit village de "La Comptée". En quelques heures, la résidence de M. Ouséme Duguid, fut détruite du fond en comble.

Le feu prit naissance par l'usage d'une lampe à pétrole, par un défaut dans la cheminée. Malgré les secours on ne put presque rien sauver. Dans ces moments d'excitation, la présence d'esprit et le sang-froid sauvent souvent d'un mauvais pas, une jeune demoiselle de notre village on a donné une grande prière lors de ce feu.

Mme Henri Caré, s'est ligée une grave blessure au pied et au bras. Elle est souffrante depuis quelques jours. Néanmoins, son état s'améliore sensiblement, et tout fait prévoir une prompte guérison.

LES NERFS NE SONT PAS COMPRIS

Par la plupart des gens et beaucoup de médecins. La raison de l'inefficacité du traitement

Les meilleures autorités conviennent maintenant qu'un traitement de restauration comme la Nourriture du Dr Chase pour les Nerfs est le seul moyen de guérir qui soit rationnel et heureux.

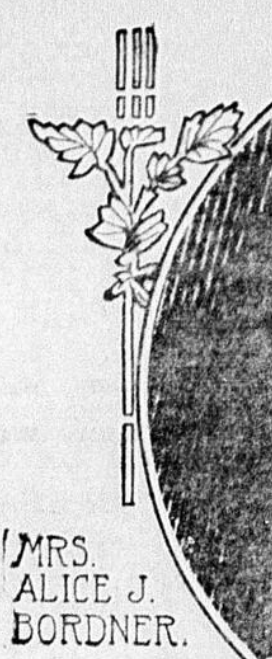
puissant sur le plancher et dus me faire transporter sur mon lit. Le médecin déclara mon cas sérieux, car je n'avais plus de force dans la langue et la jambe gauche. Je restai étendu dans cet état pendant six mois sans retirer aucun soulagement des prescriptions du médecin. Mon mari me conseilla d'essayer la Nourriture du Dr Chase pour les Nerfs, et grâce à ce traitement tous les symptômes disparurent. Je puis maintenant parler distinctement, ma jambe est guérie et je puis faire tous mes travaux de ménage. Je suis reconnaissante de ma guérison à ce remède si merveilleux.

La Nourriture du Dr Chase pour les Nerfs, 50 cts la boîte, 6 boîtes pour \$2.50 chez tous les marchands ou d'Edmondson, Bates et Co., Toronto.

Il n'y a pas encore très longtemps que la maladie des nerfs était attribuée aux esprits mauvais et plus récemment encore, l'on disait aux gens souffrant de dérèglements nerveux qu'ils s'imaginaient seulement être malades.

Quand la Nourriture du Dr Chase pour les Nerfs fut d'abord mise sur le marché et annoncée comme la seule méthode naturelle et effective de guérir les maladies provenant de l'usage des nerfs, elle fut considérée comme une révolution, mais dès le début son succès fut remarquable : plusieurs qui en ont fait usage ayant été guéris de maladies nerveuses aussi graves que l'ataxie locomotrice et paralysie partielle.

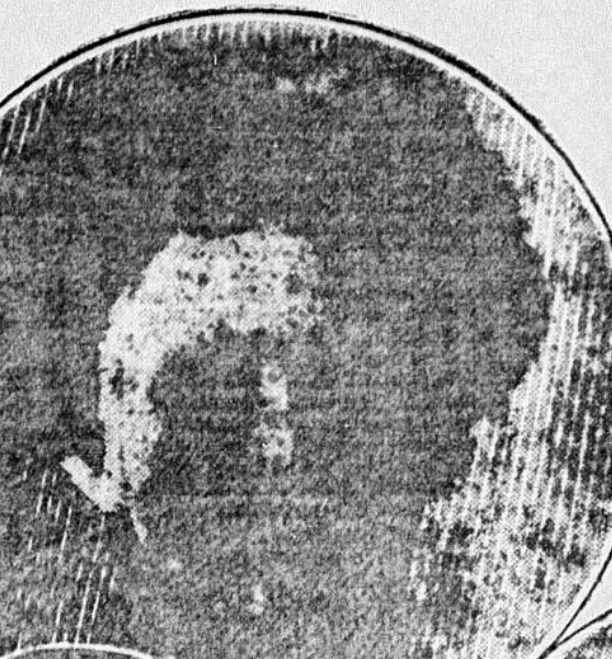
Gens Qui Savent Réellement Ce Que Pe-ru-na Est



MRS. ALICE J. BORDNER.



MR. WICKLIFFE R. SMITH.



MRS. I.D. HAYES.

Mrs. Emma F. Mumford, No. 1 Olsen's Court, Salt Lake City, Utah, écrit :
« Il y a quatre mois à la suite de pleurs mouillés j'attrapai un refroidissement qui me transist tout le corps.
« Le lendemain matin j'étais raide et malade d'un refroidissement sévère qui affectait tout mon corps. Le sang semblait me monter à la tête, causant des étourdissements et des maux de tête aveuglants.
« Dès que Peruna me fut recommandé je décidai de l'essayer et je suis heureuse de dire qu'il m'a guérie après l'avoir pris seulement deux mois.
« Je crois que vous avez une splendide médecine et je la recommande avec plaisir.
« Dès que les gens apprennent à connaître les qualités de Peruna, ils trouvent que le catarrhe n'est plus une maladie aussi formidable.



MRS. EMMA F. MUMFORD.

Mons. George W. Amory, 887 West 19th St., New York City, New York, écrit :
« D'une façon ou d'une autre j'ai toujours eu un préjugé contre les médecines annoncées, mais je veux faire une notable exception en faveur de Peruna.
« J'ai pris l'hiver dernier un froid qui s'est attaqué à ma gorge et à mon cerveau, développant un catarrhe des plus persistants, et semblant défier toutes les médecines jusqu'au jour où je pris Peruna. Avant d'en avoir pris deux bouteilles je me considérai guéri.



MR. GEO. W. AMORY.
Peruna Une Réelle Médecine

Ceux Qui Calomnient Peruna ne le Connaissent Pas du Tout.

LES GENS QUI L'EMPLOIENT SONT LES SEULS TÉMOINS DIGNES DE CONFIANCE.

Lisez les Certificats Enthousiastes sur Cette Page.

Ces Certificats Ont Été Donnés par Pure Gratitude Pour le Bien Retiré de Pe-ru-na.

Gorge et Tête.

Mme I. D. Hayes, 1937 Druid Hill, Baltimore, Md., écrit :

« Peruna est un des meilleurs remèdes pour grippe, rhume de cerveau, mal de gorge, maux de tête nerveux et toux, qui nient jamais été découverts. Après l'emploi d'une bouteille dans ma famille, je ne me sens pas sauve sans Peruna à la maison. »

Dans une lettre postérieure Mme Hayes écrit : « Je ne suis jamais sans une bouteille de Peruna à la maison. Je le trouve bon pour presque toutes les indispositions. Je donne Peruna aux enfants s'ils ont un rhume, et il les soulage toujours. Je ne crains pas pour trouver un meilleur remède à donner à mes enfants. »

La Compagnie Richelieu

Ses capitaines et chefs mécaniciens

Montréal, 26.—La Cie Richelieu et Ontario vient de compléter l'engagement des capitaines et des chefs mécaniciens qui seront sur ses bateaux pendant la prochaine saison de navigation. Voici la liste complète :
Vapeur Toronto : Capt. E. A. Booth ; chef mécanicien J. W. Hazlett.
Vapeur Kingston : Capt. Henry Esford ; chef mécanicien, James Canlin.
Vapeur Rapids King : Capt. Geo. Batten ; chef mécanicien, W. Johnson.
Vapeur Rapids Queen : Capt. J. P. Stevenson ; chef mécanicien, W. Charbonneau.
Vapeur Montréal : Capt. F. X. Lafrençois ; chef mécanicien, G. Gendron.
Vapeur Québec : Capt. L. R. Demers ; chef mécanicien, J. Hamelin.
Vapeur St-Irénée : Capt. J. E. Dugal ; chef mécanicien, G. Gendron.
Vapeur Murray Bay : Capt. W. Gagné ; chef mécanicien, N. Beaudoin.
Vapeur Tadoussac : Capt. J. Simard ; chef mécanicien, M. Latulippe.
Vapeur Berthier : Capt. A. Mondor ; chef mécanicien, G. Gagnon.
Vapeur Terrebonne : Capt. C. Laviolette ; chef mécanicien, E. Beauchamp.
Vapeur Laprairie : Capt. J. Lacon.

PROFESSION RELIGIEUSE

Jeudi, 25 mars, dans la chapelle du Monastère des RR. PP. Franciscains de Notre-Dame de Québec, a eu lieu une cérémonie de profession solennelle d'un religieux présidée par le Rév. Père Maximin, gardien du couvent. Le Rév. Père a adressé une courte allocution, d'abord sur la fête du jour, celle de l'Annunciation de la Très Sainte-Vierge, ensuite de l'appel du divin Maître d'une âme à la vocation religieuse ; il nous parla des charmes et des sacrifices d'une âme prédestinée à la vie religieuse et surtout franciscaine, car, dit-il, il y a plus d'une souffrance dans cette vie religieuse, mais y eût-on souffert toute sa vie, on n'eût pas payé trop cher le bonheur d'être mortel. Le Rév. Père Prévost Forest a prononcé ses vœux solennels. Il était entouré de ses frères en religion ; le maître-auxiliaire était magnifiquement décoré. Le nouveau religieux était le frère du Rév. Père Théophile Forest, du même ordre, décédé le 16 mars 1908, et son unique sœur est religieuse chez les Soeurs de Ste-Anne.

Catarrhe des Tubes Bronchiques.

Mons. Wickliffe R. Smith, éditeur du Potlatch Herald, antrefois principal des écoles à Cameron, Idaho, écrit :

« Depuis quelque temps je souffrais de catarrhe de la gorge et des tubes bronchiques. »

« J'essayai beaucoup de remèdes, mais ne trouvais rien qui me soulageât. Finalement j'essayai Peruna. Trois bouteilles me guérirent, firent de moi un homme sain et en bonne santé. Je crois qu'il fera autant pour les autres qu'il a fait pour moi. »

Gagna Trente Livres.

Mme Alice J. Bordner, 1311 Maple Ave., Harrisburg, Pa., écrit :

« J'ai trouvé une cure en Peruna. Je ne puis assez recommander Peruna, et je vous remercie aussi pour vos solides attentions. Je suis aussi bien que possible depuis le moment où j'ai commencé à prendre Peruna et je le recommanderai aux autres. Je ne pense que 66 livres avant de prendre Peruna ; maintenant j'en pèse 125. »

Castro retourne au Venezuela

POUR Y RETABLIR SON POUVOIR

Même au moyen d'une révolution si c'est nécessaire

Paris, 26.—(Agencia Castro, l'ancien président du Venezuela, accompagné de quelques amis, est parti ce matin pour Bordeaux, en route pour le Venezuela.

A la gare, il a confié à quelques-uns de ses admirateurs qu'il se proposait de rétablir son pouvoir au Venezuela, même au moyen d'une révolution, si c'est nécessaire, a-t-il ajouté. « J'ai tout perdu, fors l'honneur, comme François Ier, a déclaré Castro. Je retourne au Venezuela. La patrie a besoin de moi, et ma mission est d'aller vers elle. »

Il a déclaré ensuite que son voyage avait été mal interprété par tout le monde. Il s'est rendu en Europe, non seulement pour servir son pays en intéressant les capitalistes des grandes villes du continent américain aux industries du Venezuela. Il a parlé en termes amers de la trahison de Gomez, le nouveau président et a déclaré que le gouvernement actuel amènerait la faillite du pays d'ici à six mois.

Il a déclaré qu'il était absolument faux qu'il possédât une richesse incalculable et qu'il n'était ni riche ni pauvre pour continuer à vivre en Europe, où il ne reviendra plus.

Quand le train s'arrêta, les dernières paroles de Castro furent : « Je suis persuadé que Dieu et moi destinés me rappellent au Venezuela. Je suis fermement résolu à y accomplir ma mission, même si elle implique une révolution. »

LES DROITS SUR LE CHARBON

Employé pour la production du gaz

(Dépêche spéciale)
Ottawa, 26.—Une délégation représentant la Canadian Gas Association a eu, hier après-midi, une entrevue avec MM. Fielding et Patterson, et demande l'abolition des droits de cinquante cents la tonne sur le charbon employé au Canada pour la production du gaz.

Elle a aussi demandé un droit pro-

tecteur sur les produits secondaires, des usines à gaz, coke, goudron et ammoniac.

Les ministres ont promis que des demandes seraient faites de la considération à laquelle elles ont droit, mais il n'est pas probable qu'aucune action soit prise à ce sujet à la présente session.

LE PRINCE VON BUELOW

Sa carrière touche à sa fin

(Dépêche spéciale)
Berlin, 26.—Tout indique que la carrière du prince Von Buelow touche à sa fin et que le chancelier va donner sa démission, vu l'impossibilité qu'il est de faire adopter par le Reichstag son bill de réforme financière, comportant l'imposition de lourdes taxes.

Le déficit de l'Allemagne de 1929 à 1931 est évalué à \$500,000,000. Le Kaiser est mécontent.

Vos regards vous satisfont-ils ?

Notre couleur est-elle fraîche et rose ?
Est-ce que la bonne santé s'affirme en vous, par le brillant de vos yeux ?
Vos yeux sont-ils brillants de vie, ou, sont-ils tristes, ternes et fatigués ?
Hélas ! — votre figure pâle indique la maladie.

Votre sang est impur. Ce que vous avez besoin, c'est l'assistance des Pilules efficaces, curatives du Dr Hamilton. Elles chasseront le surplus de sang qui rend votre peau si livide — elles mettront une nouvelle vie dans votre estomac, vous donneront une excellente digestion et vous feront manger suffisamment de nourriture pour obtenir un grand surcroît de sang.

Le bon sang veut toujours dire : plus de force et de vigueur — voilà pourquoi les Pilules du Dr Hamilton réussissent tant en chassant la faiblesse en force.

Vous vous sentirez mieux, votre regard sera meilleur, et ce sentiment de paresse de demi-mort partira, car les Pilules du Dr Hamilton donnent la vie et fortifient tout organe malade du corps.

Demandez à vos amis, à vos voisins — presque tous peuvent vous dire quelque chose du bien énorme fait par les Pilules du Dr Hamilton. Mais, méfiez-vous de tout substitut.

MALADIES D'ESTOMAC — Via Chassep

La Première Cuillerée

DE BAUME RHUMAL

calme les accès de Toux les plus violents.

25c. la bouteille.

En quelques heures, le

Baume Rhumal

guérira Toux, Rhume, Bronchite et toutes les Maladies de la Gorge, des Bronches et des Pouxmons et combattra efficacement la Consomption à son début. En vente partout.

L. R. BARIDON, 30 RUE ST-JEAN, MONTREAL.

VENTE A L'ENCHERE

Les biens de Lucien Dumais, marchand insolvable de Matane ont été vendus à l'enchère hier matin, au bureau du curateur M. V. E. Paradis de cette ville.

Le fonds de commerce et l'ameublement du magasin, valant \$2,000-28, ont été achetés par M. George Villeneuve, de Québec, au prix de 61 par cent.

M. R. Audette, de la maison Thibaudou, Frère et Co., a acheté les crédits, valant \$372.40, au prix de 44 p. cent, et le roulant, valant \$115, pour 32 p. cent.

M. Ed. Gauthier, de St-Jac de Matane, a acheté au prix de \$1,000 un emplacement de 50 pieds de front sur 150 pieds de profondeur, situé en la paroisse de St-Jérôme de Matane, faisant partie du No. 182 du cadastre, avec maisons et hangar dessus construits et occupés par le failli.

Entement qu'un "BROMO QUININE"

Et c'est le LAXATIVE BROMO QUININE. Voyez la signature de E. W. GROVE, l'inventeur dans tout le monde pour Guérir le Rhume en un jour.—25c.

Ouverture de Modes

MARDI, le 23 MARS

et les jours suivants, Nouveautés de haut ton, venant de Londres, Paris et New-York, consistant en Chapeaux garnis et non garnis, Collets en dentelle et autres, Voiles, Matinées, etc., etc.

Mme D. R. MURPHY

46 Rue de la Fabrique, Phone 22.

Exposition de Modes

CHEZ

Mesdemoiselles TRUBEL & LANRDY

394 RUE ST-JEAN

LUNDI, LE 22 MARS

ET LES JOURS SUIVANTS

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL POPULAIRE

Possédé, imprimé et publié par la Compagnie de L'ÉVÉNEMENT, incorporée par lettres patentes, 20 rue de la Fabrique, Québec.

ABONNEMENT : Un an \$5.00, six mois \$3.00. Adresser à l'Édition Hebdomadaire, 20 rue de la Fabrique, Québec.

Tous les jours, sauf le dimanche, l'Édition Hebdomadaire, 20 rue de la Fabrique, Québec.

L'ÉVÉNEMENT, P. P. Québec.

QUÉBEC, 27 MARS 1900

A LA CHAMBRE

Une réponse du ministère à une interpellation de M. Plante nous apprend que les plans de l'école technique de Montréal ont été préparés par M. Maurice Perreault. Cette école sera construite par une commission qui est pratiquement la chose du gouvernement. Et c'est ainsi que les députés habiles trouvent moyen de ne pas se ruiner à faire de la politique.

On entend de bonnes paroles à l'Assemblée législative.

Lundi, M. Caron disait que le ministre des Terres avait défendu de vendre des lots dans les régions de colonisation. Ou alors ? Sur l'eau ?

Le même jour, M. Gouin disait que le représentant de la province, à Londres, n'était pas choisi parce que le gouvernement voulait un homme tellement compétent qu'il n'avait pas encore pu le trouver. Si cette déclaration n'était pas un mensonge elle serait une grosse injure à l'adresse des amis du ministère.

M. Teller a réussi à savoir comment le gouvernement a distribué l'argent de colonisation depuis les dernières élections. La réponse du ministère prouve que cet argent sort plus que jamais à des fins politiques. Comparée à celle des comités libéraux, la part faite aux comités qui ont élu des conservateurs est bien maigre.

M. Gauthier, ancien député de l'Assomption, n'a pas tout perdu en renonçant à la candidature et au portefeuille. M. Gouin qui l'a lâché misérablement, après l'avoir engagé dans la lutte, lui devait bien quelque compensation. M. Gauthier est donc chargé de faire des études préliminaires à la révision du Code municipal, et pour le faire étudier on lui paiera sur le pied de \$2,000 par année. Il n'a pas de cœur s'il n'apprend pas quelque chose à ce prix-là.

Au moment où l'on renvoyait les gardes-chasse et gardes-pêche de la province sous prétexte d'économie, il restait encore \$5,000 au crédit de ce service. L'hypocrisie des ministres est parfois si révélatrice qu'on serait tenté de les souffleter publiquement.

Votons ! C'est le cri que l'on commence à entendre à la chambre et c'est M. Gouin qui le pousse. Avec le vote M. Gouin est toujours sûr de l'emporter tandis qu'avec la parole il est toujours certain d'être décrié.

Le gouvernement a dû s'apercevoir hier soir, qu'il ne fait pas bon d'essayer à jouer avec l'opposition.

Parce que la députation était peu nombreuse, il a cru que la gauche n'aurait pas entreprendre une lutte trop longue, et il a voulu profiter de l'occasion pour obtenir les crédits de colonisation qu'il espérait faire voter sans trop de misère. Résultat : pas un crédit n'a été voté, et toute la discussion est à recommencer.

CONTRADICTION IMAGINAIRE

Un journal libéral prétend que le cabinet Roblin demande au gouvernement fédéral de payer une subvention au Manitoba, plutôt que de lui transférer les terres publiques situées dans cette province, et ce journal conclut naturellement, que l'attitude de M. Roblin contredit celle du parti conservateur sur un sujet analogue, lors de la création des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta. La contradiction n'existe pourtant que dans l'imagination du confrère. Le cabinet Roblin ne demande la compensation qu'à défaut des terres, c'est-à-dire qu'il veut une compensation puisqu'on ne veut pas lui donner les terres. Et voilà tout.

ANNIVERSAIRE UNIQUE

Le jubilé du gouvernement catholique sera célébré prochainement en Belgique.

"En aucun pays parlementaire, il n'est si facile de faire passer une loi que dans le gouvernement du Canada. C'est pourquoi, quel qu'il soit, n'a atteint la longévité de notre ministère (le ministère Scholier). Cette longévité atteste la vitalité du parti catholique et démontre quelles racines vigoureuses et profondes il plonge dans le cœur du pays belge."

La gare au marché Champlain

Et les frais qu'elle entrainera pour la ville

Nous comprenons que la gare terminus sera érigée sur le marché Champlain.

Le public de Québec ne comprend pas que l'on choisisse un site aussi désavantageux pour la cité ; par la direction qu'il donne aux améliorations du commerce, le gouvernement semble indiquer que le site en question ne lui sourit guère ; au fond, les compagnies de transport sont opposées au choix décidé par la Commission du Transcontinental : qu'importe ? M. Parent a décidé que le marché Champlain disparaîtrait, qu'un pied de la terrasse Dufferin funérera continuellement les chemins de fer, les locomotives et que les convois de tous les chemins de fer s'arrêteront, non pas au cœur de la ville, comme à Montréal, mais à l'extrémité est de la cité de Québec ; et il sera fait ainsi que M. Parent le désire.

Pour quelles raisons, on le saura plus tard, quand il sera impossible de réparer l'erreur grave que l'indifférence de la majorité des québécois et la complicité de quelques autres va laisser commettre.

Maintenant, il s'agit de déterminer le prix du terrain nécessaire à la réalisation des désirs de M. Parent.

La ville de Québec ne doit certes pas chercher à faire de cette transaction un coup d'argent. Ces spéculations ne sont bien vues ou, du moins, tolérées que lorsqu'elles enrichissent les particuliers ; une ville n'a pas le droit de profiter d'une occasion pour grossir le trésor de la collectivité.

Mais, d'autre part, la commission ne doit pas s'imaginer non plus que la cité de Québec va lui céder un terrain d'une valeur exceptionnelle sans compensation suffisante.

Et il est peut-être aussi bon de dire tout de suite que nous n'aimons guère cette manière du président de la commission d'entamer les négociations.

Québec, dit-il, devrait faire telles et telles choses, se contenter du prix du déménagement du marché Champlain. D'abord, M. Parent oublie qu'il n'est plus le maire de Québec et qu'il n'a

plus le droit de dicter au conseil la ville comment celui-ci doit comprendre les intérêts de la cité. Et puis, M. Parent serait-il aussi facile à contenter si le marché Champlain était sa propriété. Ce qui appartient à la ville, c'est-à-dire à tout le monde, doit pourtant bien valoir autant que ce qui n'appartient qu'à M. Parent ou à ses amis.

Non, la cité de Québec ne doit pas chercher à exploiter la Commission du Transcontinental, mais elle ne doit pas non plus se laisser exploiter par celle-ci. Et nous disons bien hautement que le prix du déplacement du marché Champlain ne serait pas suffisant pour indemniser le trésor municipal, parce que l'établissement d'une gare Union à l'endroit où M. Parent veut absolument qu'elle soit construite créera à la base-ville, et surtout de la rue Sous-le-Fort, au pied de la Côte Lamontagne, au point de vue de la circulation, un état de chose tel que la ville sera obligée avant longtemps de débours des sommes considérables pour donner un peu d'espace aux piétons, aux voitures, à la circulation enfantine.

On veut-on que les voyageurs aillent en débarkant sur le marché Champlain ? S'ils ne se jettent pas à l'eau ou dans les quais, ils leur faudra passer quelque part, et par la difficulté de la circulation, les jours de marché, par exemple, l'on peut juger de ce qui arrivera, du moment que vingt à trente convois débarqueront là des milliers de voyageurs.

L'on voit donc que pour déterminer le prix du marché Champlain, il y a bien d'autres choses à considérer que les frais de déplacement du marché et de la reconstruction de la Halle.

Et d'ailleurs, pourquoi serait-on moins généreux pour Québec qu'on l'a été pour des endroits comme Winnipeg.

Serait-ce parce que dans la transaction du marché Champlain, il n'y aura probablement pas d'amis à favoriser.

Où va l'argent du peuple ?

Le coût du service civil en 1896 et 1900. — La déportation des immigrants. — Des loyers qui coûtent cher. — Une consolante traduction.

Ottawa, 26. — Lorsqu'on songe que la dépense publique fédérale qui était d'environ 50 millions par année en 1896, s'est élevée pendant les douze années du régime libéral à environ 130 millions de dollars par année, il y a lieu de se demander : où tant d'argent est-il allé ?

Les mignons du pouvoir en absorbent chaque année une grande partie, et ils sont légions.

On en a une idée lorsque l'on compare le coût du service civil en 1896 avec celui de 1900.

Il y a quelques jours l'hon. M. Foster a fait une interpellation à ce sujet.

En réponse, le secrétaire d'Etat, l'hon. Charles Murphy, a donné l'édifiant petit tableau suivant :

	1896-97	1900-01
Traitement du service administratif	\$67,771.72	\$2,732,504.25
Dépenses imprévues	\$8,153.78	\$1,150,000
Traitement des crédits généraux	\$281,508.57	\$703,233.77
Totaux	\$357,434.07	\$3,454,200.02

C'est-à-dire qu'en douze ans, le traitement du service administratif a plus que doublé, et que les traitements extérieurs et les crédits généraux ont triplé.

En 1896 le service civil fédéral intérieur et extérieur, coûtait à l'Etat \$3,454,200.02.

Aujourd'hui le même service, bourré de créatures du gouvernement et de partisans salariés, coûte à l'Etat \$3,454,200.02.

L'augmentation des dépenses s'est opérée dans les mêmes proportions, dans tous les services publics d'un bout à l'autre du pays. Il n'est pas étonnant que la dépense fédérale se chiffre aujourd'hui à environ 130 millions de dollars par année.

Les loyers du gouvernement

Les édifices du gouvernement à Ottawa ne sont pas assez grands pour contenir tous les bureaux publics. Il faut en installer un certain nombre dans d'autres édifices pour lesquels le gouvernement paie un loyer qui s'élève en chiffres ronds à \$200,000 par année.

Interpellé à ce sujet, il y a quelques temps, le ministre des Travaux Publics l'hon. M. Pugsley, répondait en fournissant une liste de tous les édifices loués par le gouvernement et du prix du loyer de chacun.

Pour la "Cory Building", rue Rideau, le loyer est de \$10,200. Pour la "Militia Building", rue Slater, le loyer est de \$25,777. Pour la "Canadian Building", le loyer est de \$42,500.00. A part cela, \$2,943.01 de taxes municipales et plus de \$8,000 en frais d'entretien.

La valeur de cette dernière propriété, dit-on, de \$118,000.

Le loyer est sûrement exorbitant et c'est ce qui fit dire à M. J. D. Reid, que le fait de payer \$42,000 de loyer pour cette maison de la rue Slater constitue un vil public d'une

certaine partie des deniers du peuple au bénéfice des propriétaires de cette propriété.

Une traduction. — Quel prix ?

La catastrophe du pont de Québec est une calamité nationale. On a répété à tous les jours pendant plus d'un mois après l'écroulement de cette belle construction en fer. Mais ça n'a pas été un malheur pour tout le monde, tant il est vrai que souvent le malheur de l'un fait le bonheur de l'autre.

Comme tous ses compatriotes, M. l'hon. Barthé, secrétaire de la compagnie du Pont, a déploré cette épouvantable catastrophe, qui lui faisait entrevoir la liquidation assez prochaine d'un compagne qu'il aimait tant. Mais après la peine, est venue la consolation sous forme de la traduction française du rapport de la commission d'enquête qui lui fut confiée par les autorités d'OTAWA.

Quel est le prix de ce travail ? Malheureusement la réponse du premier-ministre à l'interpellation à lui adressée à ce sujet, ne le mentionne pas.

Nous sommes bien convaincu d'ailleurs que dans l'armée de traducteurs du gouvernement fédéral, à Ottawa, pas un seul ne pouvait faire cette traduction à aussi bon marché que M. Barthé.

D'un autre côté, il fallait consoler un affligé et récompenser un partisan.

La déportation des Immigrants

Le gouvernement paie tant par tête pour inonder notre pays d'immigrants dont un grand nombre nous viennent des bas-fonds des grandes villes de l'Angleterre et de quelques autres pays européens.

Il paie aussi pour déporter ceux qui nous arrivent trop pauvres ou

trop sales, moralement et physiquement, pour se créer une situation dans notre pays.

La déportation d'immigrants a coûté au trésor fédéral :

1900-97	\$3,086.55
1907-08	12,988.30

et depuis le 31 mars 1900 jusqu'à ce jour, \$27,284.36.

Pendant les neuf derniers mois, 1467 immigrants ont été déportés.

Voilà 1467 vauriens qui sont tout simplement venus faire une promenade au Canada aux frais de notre gouvernement.

Si nos gouvernants avaient autant de sollicitude pour les colons canadiens, la colonisation marcherait à pas de géant en ce pays.

LA CRISE EN ORIENT

Hier, c'était la paix en Orient ; aujourd'hui, c'est la guerre. La situation est plus tendue que jamais entre l'Autriche et la Serbie, et on s'attend à ce que le gouvernement de Vienne adresse un ultimatum au cabinet de Belgrade. On verra par les dépêches que nous publions plus loin qu'à Paris et à Londres la confiance dans le maintien de la paix est fortement ébranlée.

Le gouvernement serbe, se conformant aux conseils de la Russie, la France et l'Angleterre, a déclaré renoncer à toute compensation territoriale, en ce qui concerne l'annexion par l'Autriche des provinces turques de Bosnie et d'Herzégovine. Mais le cabinet de Vienne déclare que cette renonciation n'est pas formulée dans des termes suffisamment clairs ; il demande à la Serbie de préciser davantage. Or, les gouvernements de Russie, d'Angleterre et de France estiment que le cabinet de Belgrade a fait preuve de toute la bonne volonté désirable et qu'on ne saurait lui demander plus.

L'heure n'a donc rien perdu de sa gravité, et il faut constater que jusqu'ici la bonne volonté des puissances n'a pas réussi à conjurer le péril qui est résulté tout naturellement de la violation du traité de Berlin par l'Autriche.

Le vicomte Hompesch, chef du Centre allemand, décédé récemment, était dit un journal allemand "un chrétien exemplaire, d'une foi et d'une piété admirables. Il ne manquait pas d'assister chaque matin à la messe, et on eût pu le voir tous les jours de séance dans un des corridors ou dans la salle du Centre, au second étage du Reichstag, en train de réciter le rosaire."

Que dirait-on, nous qui sommes si catholiques ! le peuple le plus catholique du monde ! si l'on voyait l'un de nos représentants à l'Assemblée législative dire son chapelet dans les corridors du Palais législatif ! Nous n'aurons probablement jamais l'occasion de savoir ce que nous dirions.

LE RHUMATISME

Un très mauvais cas qui a été guéri par la persévérance à employer un remède du vieux temps

Si je n'avais pas une grande patience et une grande persévérance, écrit M. Fritz Keifer, bien connu à London, "je serais encore dans les griffes d'une rhumatisme chronique, qui fut mon sort pendant trois ans."

Je n'ai pas eu de fièvre rhumatique, comme il y en a chez moi, la douleur et l'engourdissement arrivaient graduellement. Quand je dormais en repos, comme le dimanche, j'étais exempt de douleurs, mais, comme j'étais un ouvrier je devais travailler et alors la douleur était tout simplement terrible, quoiqu'un heure après mon travail je ne la sentais plus.

L'idée me vint dans la tête, que quoique le rhumatisme fut dans mes jointures, le poison rhumatique était dans mon sang, et je commençai à employer ce remède. Au commencement, il ne me soulagea pas, il me donna un peu plus d'appétit et plus de force. N'étant pas médecin, je ne savais pas que l'herpicide travaillait continuellement à la racine du mal.

Je continuai, cependant, d'en prendre, et en trois mois j'étais en parfaite santé. Je n'ai plus d'engourdissements, plus de douleurs, et je suis comme il y a 40 ans.

Toute espèce de rhumatisme, de sciatique, de névrosité, de désordre dans le sang est vite guéri par l'herpicide. Satisfactions garanties, 50 cts la boîte ou 10 boîtes pour \$2.50 chez tous les vendeurs.

AVIS PUBLIC

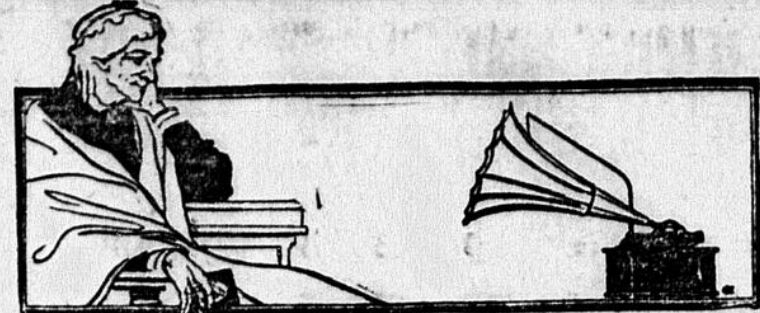
AVIS public est par le présent donné, que lundi le cinq avril prochain, à dix heures de l'avant-midi, sera vendu aux enchères publiques à la porte de l'Eglise de la paroisse de St-Augustin par ordre de la commission scolaire les immeubles suivants : 1° La propriété occupée actuellement par les Frères de la Doctrine Chrétienne et portant le numéro quatre cent cinquante deux (452) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de St-Augustin.

2° La partie ouest du lot numéro quatre cent cinquante-un du cadastre officiel de la paroisse de St-Augustin, avec la grande maison dessus construite.

Pour les conditions s'adresser à M. Arthur Canlin président de la commission scolaire de St-Augustin ou au notaire soussigné.

St-Augustin, 22 mars 1900.

J. O. EAST, Sec-Trésorier.



PHONOGRAPHE EDISON

"Auld Lang Syne"

et toutes les autres vieilles chansons que nous avons l'habitude de chanter et qui sont restées dans la mémoire de plusieurs, peuvent être entendues de nouveau avec l'aide du Phonographe Edison.

Les chansons du Phonographe Edison sont rendues par de bons chanteurs, et ils les chantent eux-mêmes dans vos maisons, d'une manière presque magique. En vérité M. Edison a souvent été appelé "l'enchanteur", et le Phonographe Edison justifie le titre. Vous pouvez passer plus d'une heure joyeuse dans votre propre maison, avec ce merveilleux compagnon d'entretien.

Cylindres Amberol d'Edison

sont les nouveaux Cylindres inventés par M. Edison ils jouent deux fois aussi longtemps que les vieux et peuvent être entendus chez tous les vendeurs aussi bien que le Phonographe lui-même.

GRATIS : Demandez à votre fournisseur ou écrivez nous pour le catalogue illustré des Phonographes Edison, aussi pour le catalogue contenant les listes complètes des cylindres Edison vieux et nouveaux.

Nous désirons de bons et actifs vendeurs pour vendre les Phonographes Edison dans toutes les villes où nous ne sommes pas bien représentés maintenant. Les vendeurs ayant des établissements devraient écrire immédiatement à :

National Phonograph Company, 114 Lakeside Ave., Orange, N. J., U. S. A.

PATRONAGE LAVAL

Avant-hier soir à eu lieu au Patronage de la Côte d'Abraham, une réunion des membres du comité exécutif du Patronage Laval, faisant partie du comité des soirées.

On y a discuté plusieurs choses très importantes, pour ce qui regarde l'œuvre du Patronage Laval.

Une réunion de tout le comité aura lieu vendredi prochain.

Le printemps

"Pas de danger," dit-on, lorsque nous sommes en santé. Les apparences sont souvent trompeuses et l'on ferait bien de ne pas négliger de prendre la "Purgation du Printemps", qui est un gage assuré contre la maladie.

En vente partout à 10 cts la boîte.

Dépot chez J. B. MORIN, 318 rue St-Joseph.

NEWBRO'S HERPICIDE

Le remède original "qui tue le germe de la rogne". Votre préparation à cheveux, exquise.



LES DAMES SUJETTES

à une chevelure épaisse ou hirsute, ou pleine de composés chimiques, pour préparer la chevelure à la coupe, c'est un véritable malheur. La présence d'un tel composé, qui est un poison pour la chevelure, empêche celle-ci de pousser et de se renouveler, et elle tombe en lambeaux.

UNE FEMME POUR ETRE BELLE doit avoir de beaux cheveux. Rien d'aussi important, c'est évident, qu'une tête abondamment garnie de cheveux. Les cheveux sont la couronne de la femme, et ils sont la source de sa beauté.

LES CHEVEUX DEFUNTS c'est un malheur. Pour plus d'une raison, les cheveux tristes ou morts sont un malheur. Il y a l'ingratitude aux folies.

enlève de la chevelure et conséquemment suit la perte des cheveux ; cela peut causer des maladies qui, quoiqu'elles soient d'origine naturelle, affectent la disposition d'une bonne mesure, si le cheveu est soumis à une telle action, il tombe et ne repousse plus.

Les cheveux sont la couronne de la femme, et ils sont la source de sa beauté. Les cheveux sont la couronne de la femme, et ils sont la source de sa beauté.

Les cheveux sont la couronne de la femme, et ils sont la source de sa beauté. Les cheveux sont la couronne de la femme, et ils sont la source de sa beauté.

Les cheveux sont la couronne de la femme, et ils sont la source de sa beauté. Les cheveux sont la couronne de la femme, et ils sont la source de sa beauté.

Les cheveux sont la couronne de la femme, et ils sont la source de sa beauté. Les cheveux sont la couronne de la femme, et ils sont la source de sa beauté.

Les cheveux sont la couronne de la femme, et ils sont la source de sa beauté. Les cheveux sont la couronne de la femme, et ils sont la source de sa beauté.

Les cheveux sont la couronne de la femme, et ils sont la source de sa beauté. Les cheveux sont la couronne de la femme, et ils sont la source de sa beauté.

Les cheveux sont la couronne de la femme, et ils sont la source de sa beauté. Les cheveux sont la couronne de la femme, et ils sont la source de sa beauté.

Les cheveux sont la couronne de la femme, et ils sont la source de sa beauté. Les cheveux sont la couronne de la femme, et ils sont la source de sa beauté.

Les cheveux sont la couronne de la femme, et ils sont la source de sa beauté. Les cheveux sont la couronne de la femme, et ils sont la source de sa beauté.

Les cheveux sont la couronne de la femme, et ils sont la source de sa beauté. Les cheveux sont la couronne de la femme, et ils sont la source de sa beauté.

Les cheveux sont la couronne de la femme, et ils sont la source de sa beauté. Les cheveux sont la couronne de la femme, et ils sont la source de sa beauté.

Les cheveux sont la couronne de la femme, et ils sont la source de sa beauté. Les cheveux sont la couronne de la femme, et ils sont la source de sa beauté.

Les cheveux sont la couronne de la femme, et ils sont la source de sa beauté. Les cheveux sont la couronne de la femme, et ils sont la source de sa beauté.

Les cheveux sont la couronne de la femme, et ils sont la source de sa beauté. Les cheveux sont la couronne de la femme, et ils sont la source de sa beauté.

AUX COUTURIÈRES



L'effort nerveux que les couturières ont à subir à certaines saisons de l'année, semble parfois rendre la cause de prostration nerveuse, d'épuisement, de manque de sommeil, et d'un affaiblissement général de tout le système féminin, au point de rendre la vie insupportable.

Pour toutes les femmes exténuées, il n'y a qu'un remède: le **Composé Végetal de Lydia E. Pinkham** qui rétablit le système féminin à la condition normale, en le rendant fort et vigoureux.

Madame A. D. Trudeau, Armory, Ontario écrit à Madame Pinkham: "Je souffrais terriblement d'ulcération de l'organe féminin depuis huit ans. J'avais essayé quatre médecins, mais sans succès. Et le piquant de l'affaire, c'est que j'étais jeune et belle. La Composé Végetal de Lydia E. Pinkham m'a guérie. J'espère que toutes les femmes qui souffrent de ce mal, se hâteront de l'essayer et en tireront tout le profit possible."

Pour les femmes malades
Depuis trente ans, le Composé Végetal de Lydia E. Pinkham, est le remède par excellence pour toutes les maladies de femmes. Il a positivement guéri des milliers de femmes qui souffraient de déplacement d'inflammation, d'ulcération, d'irréglarité, d'indigestion, de douleurs, de maux de dos, de sentiment de laisser aller, flatuosité, vertige, et prostration nerveuse. Pourquoi ne l'essayez-vous pas? Madame Pinkham invite toutes les femmes malades à lui écrire pour leur donner des conseils. Elle en a ramené des milliers à la santé. Adresse, Lynn, Mass.

LA CHAMBRE DE COMMERCE

IMPORTANTE SEANCE DU CONSEIL

Facilités de quaiage dans le port.--La question du transport des quartiers généraux du Québec et Lac St-Jean.--Le tarif du camionnage.--Des amendements seront proposés à plusieurs projets de loi devant la législature.

Il y a eu hier après-midi, réunion spéciale du Conseil de la Chambre de Commerce sous la présidence de M. W. A. Marsh, second vice-président. Plusieurs membres y assistaient.

Il a été décidé d'avoir une entrevue avec les membres de la Commission du Havre au sujet des facilités de quaiage à offrir aux deux nouveaux grands transatlantiques de la ligne White Star Dominion. Cette entrevue sera sollicitée pour la prochaine séance de la Commission et MM. George Tanguay et J. G. Scott, accompagnés du secrétaire, M. T. Levasseur, ont été nommés pour représenter la Chambre de Commerce.

La question du transfert des quartiers généraux du chemin de fer Québec et Lac St-Jean, à Toronto, a été remise sur le tapis. La résolution adoptée par la Chambre a été amendée de façon à la rendre plus forte et plus explicite. Et tel qu'amendée, cette résolution représente que la cité de Québec a fait de grands sacrifices pour alder cette voie ferrée, qu'une somme de \$450,000 a été votée en sa faveur avec l'intention que ses quartiers généraux soient à Québec, et que toutes les agences pourrissent être établies en d'autres villes. Or, pour toutes ces raisons, la clause du projet de loi, actuellement devant la Législature, décrétant l'autorisation de transporter ces quartiers généraux à Toronto, devrait être biffée. M. T. Levasseur, qui est le secrétaire, a représenté la Chambre de Commerce devant le comité des bills privés lorsque ce projet de loi y sera discuté.

A propos du tarif de camionnage, le

secrétaire présente ensuite les opinions formulées par les membres de l'Association des marchands de provisions, de grains et de farine. Ces messieurs estiment qu'une charge ordinaire devrait être de 1,400 livres, de la basse-ville à la haute-ville, et de 2,000 livres lorsque le transport s'opère à la basse-ville seulement. Le tarif devrait être de 20 cts pour 3-4 de mille, et 60 cts de plus pour chaque mille supplémentaire.

Le secrétaire est pris de demander l'opinion des marchands de charbon et des marchands de bois à ce sujet. La Chambre est invitée à la réunion des chambres de commerce de la province qui sera tenue à Montréal, le 14 avril prochain, dans le but de former une confédération des Chambres de Commerce provinciales.

MM. W. A. Marsh, P. J. Paradis, et le secrétaire, ont été nommés pour représenter la Chambre de Commerce de Québec à cette réunion.

La Chambre nommera aussi plus tard, des délégués au 7e congrès des Chambres de Commerce de l'Empire qui sera tenue à Sydney, Australie, en septembre prochain.

Le Conseil a décidé de s'opposer au projet de loi du Congrès des Métiers et du Travail, concernant la journée de huit heures.

Le Conseil est favorable au principe du projet de loi de M. Taschereau, relatif aux compensations ouvrières en cas d'accident. Il pense cependant, que quelques clauses ont besoin d'être amendées. MM. J. Picard, A. G. Auger et le secrétaire, représenteront la Chambre de Commerce lorsque ce projet de loi sera discuté devant le comité de la Législature.

L'INCENDIE SUR L'ESPLANADE

Les pompiers ont été appelés hier après-midi pour un incendie qui s'est déclaré à la résidence du Rev. G. H. Williams, rue l'Esplanade. Le feu a pris origine entre deux planchers et est dû à une défectuosité dans les fils électriques. Des dommages considérables ont été causés surtout par l'eau et la fumée.

Les pompiers sont aussi sortis pour deux autres feux de cheminées, un sur la rue St-Ambroise et l'autre dans le quartier du Palais.

MORT SUBITE

Les nombreux amis de M. J. E. Roy, conducteur de malles, apprendront avec regret sa mort arrivée subitement hier après-midi. M. Roy était bien connu dans St-Roch où il demeurait depuis longtemps.

CONTRAT DE CHEMIN DE FER

MM. Peacock et Leamy ont obtenu un sous-contrat pour la construction de cinq milles de chemins sur la ligne du Québec-Central, dans le comté de Beauce. Le contrat a été accordé à MM. Dussault et Power.

UN FRERE AVERTIT SON FRERE

L'un souffrit pendant quinze ans, l'autre pendant treize ans

Les pouvoirs convulsants d'un témoignage n'ont jamais été plus clairement démontrés que dans le cas de M. Hugh Brown. L'un de ses frères, le M. Brown, d'Assidue, N. B., avait lu dans les journaux que l'hon. John A. Macdonald, avait été guéri par "Fruit-actives". Sachant que le sénateur n'était pas homme à endosser un remède, si ce dernier ne l'eût guéri. M. Leamy Brown essaya "Fruit-actives". Elles le guérirent d'indigestion chronique et de constipation, de sorte qu'il sollicita son frère d'en prendre.



Hartland, N. B., 28 oct. 1907.

"Trois médecins m'ont dit que j'avais une maladie de Foie et de graves dérèglements d'estomac. Mon estomac était très faible. Pendant treize ans, je pris les remèdes qu'ils me prescrivaient, mais ma condition empirait. Mon frère (guéri par "Fruit-actives") d'une terrible indigestion après avoir souffert pendant 15 ans) me conseilla d'essayer ces merveilleuses pastilles. J'en achetai six boîtes et je vins justement de finir la sixième. Je mange toutes sortes d'aliments riches sans éprouver aucun malaise et ma condition s'est beaucoup améliorée sous tous les rapports. "Fruit-actives" ont aussi guéri ma Constipation chronique qui me faisait tant souffrir."

(Signé) HUGH BROWN.
50 cts la boîte, 6 pour \$2.50; une boîte d'essai 25 cts. Chez les marchands ou de Fruit-actives Limited, Ottawa.

L'IMPERIALISME MILITAIRE

Les Dreadnoughts coloniaux de la marine anglaise

Londres, 26.--La nouvelle annonçant que le Canada est prêt à offrir de l'aide à la marine anglaise et que les ministres canadiens semblent favorables à la construction de un ou deux "Dreadnoughts", a provoqué beaucoup d'intérêt au Bureau de l'Autrité. Avec la contribution des autres colonies anglaises, notamment l'Australie et la Nouvelle-Zélande, on s'attend à la possibilité de donner à la marine de la mère-patrie de grands développements.

D'après le programme formulé par le premier Lord de l'Amirauté, le gouvernement devra avoir à sa disposition quatorze vaisseaux de guerre du type "Dreadnought" à la fin de l'année prochaine.

Depuis que ce programme a été annoncé, la Nouvelle-Zélande a offert un "Dreadnought" complètement équipé et son offre a été acceptée. Elle en offrira même un second si c'est nécessaire.

La Confédération Australienne, sans faire d'offre de cette nature, a cependant donné au gouvernement de Londres l'assurance d'adopter généralement à sa marine. Mais le peuple australien voulant qu'une offre spécifique soit faite a commencé à prélever des souscriptions pour la construction de vaisseaux de guerre.

Le Canada étant, paraît-il, disposé à offrir un ou deux "Dreadnoughts", on en conclut que le sentiment qui se manifeste dans les colonies constitue une preuve de l'union étroite qui existe entre les colonies et la mère-patrie.

On s'attend que six "Dreadnoughts" seront fournis par les colonies, de sorte que la mère-patrie aura à sa disposition vingt vaisseaux de guerre de cette catégorie.

NOTES PERSONNELLES

Madame P. Etienne Sylva, transportée à l'Hôtel-Dieu, ces jours derniers, pour subir une opération d'appendicite, se rétablit rapidement. C'est M. le Dr Hearn qui a pratiqué l'opération avec succès.

M. Normy Raymond, assistant-aide-magasin du chemin de fer de l'Ontario & Hudson, de Plattsburgh, New-York, est en visite chez son oncle F. J. Jobin, agent fermier de "l'Événement".

M. J. C. Paré, de Montréal, est au Clarendon.

M. A. B. Blanche, de St-Jean, est au Clarendon.

M. Louis Normandin, de East Broughton, est au Clarendon.

M. Pierre Maltais, de la Malbaie, est en ville.

M. Henri Lapointe, de Montréal, est au Clarendon.

M. Alf. Lambert, de Montréal, est au St-Louis.

M. J. Brady, de Beauveille, est au St-Louis.

Sir George Garnett, maire de Québec, est à Montréal et loge au Viger.

M. A. Perreault, de Ville-Marie, est au St-Louis.

M. F. X. Marsan et Louis Coderre, de Montréal, sont au St-Louis.

M. J. Marcotte, de Montréal, est au St-Louis.

M. N. E. Demers, qui a subi une opération dernièrement, prend du mieux.

M. et Mme A. Savard, de Châteaufort, sont au Neptune Inn.

PARLEMENT FEDERAL

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 27.--La loi de M. Fisher, concernant les marques de commerce sur les fruits, a été vivement critiquée aux Communes. "Er, par M. Burrell, de Yale-Cariboo, un horticulteur de grand mérite.

M. Burrell a cité nombre de cas où l'inspection fournie par la loi Fisher, n'était pas faite.

Les lois de M. Fisher sont faites pour ne pas être appliquées, mais il croit que la présente loi serait appliquée avec profit en ce qui a trait à l'inspection des fruits venant des États-Unis.

Il fut appuyé par M. Jos. E. Armstrong qui démontra au ministre de l'Agriculture que le Canada perdrait le marché anglais pour la vente de ses pommes, si l'inspection était plus longtemps négligée.

M. Fisher a répondu en disant que loin d'être lettre morte, sa loi était la meilleure que le Canada ait jamais eue. Il se peut cependant que l'inspection ne soit pas complète vu l'insuffisance du personnel et il demandera au parlement de lui voter les fonds nécessaires pour l'augmenter.

Le débat se prolongea quelques temps et M. Fisher se fit adresser des compliments touchants par un demi-douzaine de ministères, après quoi la chambre s'ajourna à 1 heure du matin.

M. Graham avait le droit de passage et il réussit à se faire voter \$500,000. Sir F. Borden obtint \$300,000, et M. Lemieux, \$240,000.

De ce dernier chiffre, \$85,000 sont affectés au paiement des frais encourus jusqu'ici pour la livraison postale rurale.

Tous les crédits supplémentaires sont maintenant votés par la chambre et M. Fielding proposera son budget la semaine prochaine.

La chambre s'ajourne à 1 heure du matin.

AU SENAT

L'hon. M. Choquette a attiré l'attention du sénat cet après-midi sur le don de lord Strathcona en faveur de la culture physique et de l'entraînement militaire dans les écoles canadiennes. Citant la partie de la lettre de lord Strathcona, où il est dit que l'argent devrait être appliqué aux écoles subventionnées par l'État, M. Choquette dit que telle condition privait les collèges, académies et écoles de la province de Québec.

Il cite comme exemple le collège de St-Hyacinthe, qui ne reçoit qu'une modeste contribution du gouvernement et qui est maintenant avec l'argent payé par les élèves. Si les conditions du cadeau de lord Strathcona doivent primer ce collège de sa part de subvention, il serait important de régler la question.

Sir Richard Cartwright promet soumettre la question à son collègue du ministère de la milice.

Avant l'ajournement plusieurs bills privés sont étudiés et adoptés.

Des bosses comme du fer sur les doigts

Essais particuliers d'un homme de l'Ouest qui négligea son rhumatisme

Ceci n'est pas un cas ordinaire--cinq médecins essayèrent de ramener et de guérir M. J. E. Germaine, de Fort Arthur, et tous ne purent même diminuer un peu ses terribles souffrances.

"J'ai plus de soixante ans, écrit M. Germaine, et aussi loin que je puis me le rappeler, j'ai toujours souffert du rhumatisme. C'était surtout aux larges muscles de mon dos, mais il s'étendait à tous mes membres, et me rendit tout raide, si bien que j'étais beaucoup de difficulté à continuer mon travail. Je suis un "pelleteur" de grain, et tout travail me rendait les choses pires. Je devins à peine un peu mieux. L'automne dernier, mon mal devint beaucoup plus aigu. J'étais incapable de rester au vent et de travailler dehors. J'allai d'un médecin à un autre--à cinq, en tous-mais je n'obins pas de mieux. Mes muscles et mes jointures se raidirent, firent beaucoup mal, et finalement, des bosses très dures me vinrent sur les doigts et les poignets.

En désespoir, j'allai à la pharmacie et j'achetai cinq bouteilles de Nerviline. Je payai une piastre pour les cinq, de la pris à l'intérieur et je me frota avec à l'extérieur. Deux jours opérèrent un changement--une semaine après, j'étais mieux--et au bout de quatre semaines j'étais bien. Je fus guéri, exempt de douleur, de douleur ou de souffrances. C'est Nerviline qui fit tout--comme je désire, aussi, que les autres souffrants emploient Nerviline. Je suis sûr qu'elle les guérira tous."

Des milliers de certificats comme celui-ci peuvent être cités--rien d'autre, si certain pour la guérison du rhumatisme, de la névralgie, de la sciaticque et du lumbago, que la Nerviline. Refusez les substitutions. 25 cts la bouteille aujourd'hui.

"La Prévoyance"

COMPAGNIE D'ASSURANCE
Vous assure contre Accidents, Maladies, Bris de glaces, garantie la Probité de vos Employés; vous dégage de votre Responsabilité en cas d'accidents à vos employés.

PETITES Primes contre GROS Risques
J. EUGENE LACHANCE
131 Rue St-Pierre, Québec.
Bons Agents demandés dans tous les Comtés.

Santé dans chaque Bouteille

Des Centaines de Mille Personnes Habitant dans les Diverses Parties du Monde et qui étaient Condamnées en Raison de Maladies de Reins, ont Retrouvé la Santé et la Force. Elles sont autant de témoins Vivants des merveilleux effets de

Warner's Safe Cure

Une bouteille de ce grand guérisseur des reins sera envoyée absolument sans frais à tout lecteur du "Courrier des États-Unis" qui souffre d'une maladie des reins, de la vessie et du sang.



Chaque mouvement de la vessie, une vie humaine est en jeu. Presque la moitié de tous les décès résultent d'une maladie de reins. Neuf personnes sur dix ont une maladie de reins. Si vous en doutez, FAITES UN SIMPLE ESSAI. CHIEZ VOUS.

En vous levant le matin versez un peu d'urine dans un verre ou une bouteille. Laissez-la reposer 24 heures et s'il existe un dépôt abondant blanc ou rougeâtre dans le fond du verre, ou si votre urine est trouble ou blanchâtre, de couleur trop pâle, il n'y a pas de doute que vos reins, votre foie ou vos organes urinaux sont malades. Vous devez alors de Warner's Safe Cure, car ne pas perdre de temps pour vous procurer une bouteille est dangereux de négliger vos reins, même pendant un jour.

Le Warner's Safe Cure a un effet adoucissant, tonique et reconstituant; il guérit les organes malades, tonifie le corps et remet toutes les fonctions dans un état normal et sain.

Guérissez les Maladies de Reins. Le Dr C. E. P. Burchmore, un médecin éminent du No. 100 Boylston Street, Boston, Massachusetts, dit: "J'ai toujours prescrit le Warner's Safe Cure--pour tous les genres de maladies des reins, de la vessie et des maladies de la femme et je n'ai pas encore vu de malade mécontent des résultats quand il s'agit de la vessie et des organes génito-urinaux. Vous pouvez me considérer comme un chaud partisan du Warner's Safe Cure."

Quand les reins sont malades, l'acide urique s'accumule et il en résulte la Goutte, le Lumbago, les Rhumatismes articulaires, les Rhumatismes musculaires, les Rhumatismes du coeur et des Rhumatismes un peu partout.

Les WARNER'S SAFE PILLS recouvrent de sucre, et absolument pures de toutes substances délétères, sont un laxatif parfait. Elles guérissent l'indigestion, l'état bilieux, la paresse du foie et la constipation. Ne donnez pas de tranchée.

Il est vendu par tous les pharmaciens à 25 CENTS et \$1.00 LA BOUTEILLE. Refusez toutes les imitations contenant des drogues dangereuses qui nuisent à l'organisme.

Pour convaincre toute personne malade des reins, du foie, de la vessie et du sang que WARNER'S SAFE CURE, la guérison, une bouteille d'essai sera envoyée absolument SANS FRAIS, port payé à quiconque écrira à WARNER'S SAFE CURE CO., Rochester, (New-York), en disant avoir vu cette offre libérale dans le "L'ÉVÉNEMENT". L'authenticité de cette offre est pleinement garantie. Si vous voulez nous donner une description complète de votre cas, notre docteur vous enverra des conseils gratuits et une excellente brochure médicale décrivant les causes, symptômes et le traitement de toutes les maladies de reins, du foie, de la vessie et du sang, ainsi que de nombreux témoignages convaincants. Toutes les communications sont strictement confidentielles.

SPECIAL Pour SAMEDI

Departement pour Dames
2,500 boîtes de frilling valeur de 25c pour 10c.
Un lot de gants Kid et Mocha noir, blanc et couleur, valeur de \$1.75 à \$3.00 pour 98c, bon assortiment de grandses.

Grand choix de boas en marabou et plumes d'Australie.

Departement Pour Messieurs

Nos nouvelles chemises de la saison sont maintenant reçues au complet, l'assortiment est très varié grand choix dans les nuances les plus nouvelles.

Notre assortiment de chapeaux ne laisse rien à désirer tant que pour le choix des nuances et des formes les plus nouvelles.

N'oubliez pas de faire une visite à notre rayon de hardes faites de la célèbre maison Semi-Ready.

P. S. Nous mettrons vos initiales dans votre chapeau sans charge extra.

L'Heureux & Gauvin,
183-185, RUE ST-JOSEPH.

CASTORIA Pour Bébes et Enfants. Porte la Signature de Castoria.

BENNETT'S = AUDITORIUM

Une Semaine à partir de Lundi 29 Mars

Le plus grand évènement de plusieurs saisons.

LA CIE DU Grand Opera Royal Italien

Lundi Soir : "AIDA"
Mardi Soir : "CARMEN"
Mercredi Matinée : "Faust"
Mercredi Soir : "LUCIA"
Jeudi Soir : "RIGOLETTO"
Vendredi Soir : "CAVALLERIA"
Samedi Matinée : "I PAGLIACCI"
Samedi Soir : "IL TROVATORE"

L'Opéra à être joué sera décidé par un vote populaire.

Remarquez les prix spéciaux pour Québec.

SOIREE : 25c, 50c, 75c, \$1.00, \$1.50.
MATINEES : 25c, 50c, 75c.

Levée du rideau à 8.15 hrs. Les directeurs accorderont une faveur. Ils seront sur la scène au lever du rideau.

Les sièges demandés par téléphone ne seront pas gardés plus tard que 8 hrs p. m., du jour de la représentation.

